

COMMUNE DE LA CHAPELLE

73660 LA CHAPELLE

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

MEMBRES PRESENTS : Mmes REFFET Martine, NOYEL Marie-Geneviève, DALLA-COSTA Josette, MAURICE Michèle, Mrs COSTEL Charles, GOYET Adrien.

Mr CUGNET Romain donne procuration à Mr GOYET Adrien

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

- *PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 5 Septembre 2024 : approuvé à l'unanimité*

- **PLACEMENT DE FONDS – Compte à terme**
Souscription d'un compte à terme avec placement de la somme de 800 000 € provenant de la vente de terrains communaux à la Communauté de Communes du Canton de La Chambre : durée 3 mois au taux de 3.20 %.
< *Délibération approuvée à la majorité (1 abstention)*

- **RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT**
Instauration de la participation aux frais de branchement sur le réseau collectif d'assainissement à compter du 1^{er} Octobre 2024 et fixe le montant forfaitaire à 1000 € TTC par branchement. Cette participation représente les dépenses de branchement sous la voie publique y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.
< *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE DECHETS VERTS**
Exposé d'un projet d'une plateforme de stockage de déchets verts dans les verneys de Gondran (environ 3500 m² sur la parcelle A 7) à destination des habitants des communes de La Chapelle et des Chavannes en Maurienne.
Convention à mettre en place pour la répartition du coût d'aménagement et des frais de fonctionnement avec la Commune de Les Chavannes en Maurienne.
Broyage et évacuation par le SIRTOMM.
< *Décision à la majorité (3 abstentions, 5 voix pour)*

- **TARIFICATION CONCESSIONS et EQUIPEMENTS AU CIMETIERE**
 - < concession 30 ans : 100 € (1.05 m x 2.50 m)
 - < caveaux 2 places : 1 800 €
 - < emplacements pleine terre : 165 €
 - < cavurnes (pouvant accueillir 4 urnes) : 130 €
 - < jardin du souvenir : pas de coût
< *Délibération approuvée à l'unanimité*

- **RETRAIT DELIBERATION SORTIE DE LA COMMUNE DE ROGNAIX DU SYNDICAT MIXTE DE LA LAUZIÈRE**

< Délibération approuvée à l'unanimité

- **EXONERATION TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES**
En faveur des logements achevés depuis plus de 10 ans pour lesquels le montant des dépenses d'équipement destiné à économiser l'énergie est supérieur à 10 000 €. Durée 3 ans. Taux exonération 50 %.

< Délibération approuvée à l'unanimité

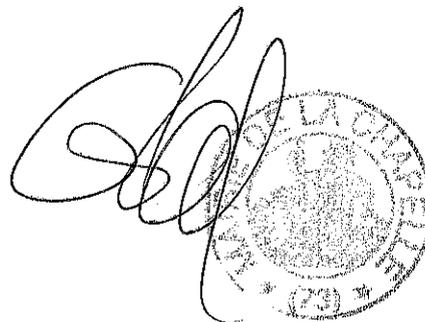
Questions diverses :

- *Acquisition d'un photocopieur d'occasion pour la mairie d'un montant de 1400 € HT auprès de la société Chemin Bureautique ;*
- *Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation consentie par le conseil municipal et relative à l'engagement de dépenses (article L 2122-22 Du CGCT) :*
 - *Rénovation Monument aux Morts : devis SEKA RENOV pour 7116 € et devis SDSM pour 2350 € (clôture). Subvention de 4000 € attribuée par la Région.*
 - *Remplacement caniveaux route de Tigny : devis Maçonnerie Savoyarde pour 4 464 €.*
 - *Reprise réseau EU-EP-AEP route cimetière : devis MAURO Maurienne POUR 17 928 €.*

Vu la présente liste des délibérations du Conseil Municipal pour être affichée à la porte de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune en date du 4 Octobre 2024.

Fait à La Chapelle, le 3 Octobre 2024

Le Maire,
COSTEL Charles

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Costel'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'LA CHAPPELLE' at the top and 'FRANCE' at the bottom, with a central emblem and the number '73' at the bottom.